

*Impôt sur le revenu—Loi*

**Des voix:** Bravo! Excellent!

**M. Lanthier:** Monsieur le Président, je demande donc à cette Chambre de continuer le beau travail de collaboration qu'elle a fait jusqu'à maintenant pour que nous puissions adopter ce projet de loi à la vitesse qui s'impose puisque le brevet vient à échéance le 1<sup>er</sup> juillet.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et du consentement unanime, étudié en comité et rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UNE DÉDUCTION SPÉCIALE VISANT TOUS LES ANCIENS COMBATTANTS ÂGÉS DE 65 ANS OU PLUS

**M. Gaston Isabelle (Hull—Aylmer)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de créer une déduction spéciale visant tous les anciens combattants âgés de 65 ans et plus, et ce, en reconnaissance des services rendus à la nation en temps de guerre.

**M. le vice-président:** La motion du député de Hull—Aylmer (M. Isabelle) sera débattue pendant 60 minutes à partir de maintenant.

• (1810)

**M. Isabelle:** Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais dire à la Chambre que cette motion n'a rien de partisan. Il s'agit simplement d'une récompense tangible que nous devrions apporter à tous ceux qui pendant au moins quatre ans ont combattu pour défendre la liberté dont nous jouissons tous aujourd'hui.

Monsieur le Président, je voudrais d'abord lire cette motion:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de créer une déduction spéciale visant tous les anciens combattants âgés de 65 ans et plus, et ce, en reconnaissance des services rendus à la nation en temps de guerre.

Je voudrais bien préciser immédiatement, monsieur le Président, que je n'ai pas mis dans cette motion le montant du crédit et c'est justement pour cette raison que dans la motion on dit: «Que le gouvernement devrait envisager l'opportunité», et je suis sûr qu'il se penchera sur cette motion et je suis certain que j'entendrai certains de mes collègues à ce sujet.

Monsieur le Président, il faut se rappeler que durant les dernières guerres mondiales au-delà de 1 300 000 personnes se sont enrôlées dans les Forces armées pour aller combattre outre-mer pour la liberté des gens qui était menacée.

Je voudrais dire aussi que de ce 1 300 000 et plus, 650 000 sont encore parmi nous, hommes et femmes, bien sûr. Il faut dire aussi que la population des anciens combattants diminue à raison de 25 000 par année et que, vers années 2025, il ne restera peut-être que 1 000 combattants au plus.

La moyenne d'âge des anciens combattants de la Première Guerre mondiale est de 89 ans, celle de ceux de la Deuxième Guerre mondiale est de 66 ans, et celle de ceux de la Guerre de Corée est de 57 ans, ce qui fait une moyenne d'à peu près 66 ans.

Monsieur le Président, ces gens-là, au moment où ils se sont enrôlés, ont connu des années pénibles, des années d'horreurs, des années effroyables et ils le faisaient toujours en vertu de leur courage d'avoir décidé de quitter leur famille pour aller combattre sur des terres étrangères pour la liberté qui était mise en cause.

Il est certain que cette motion peut dégrever un peu les impôts qu'ils ont à payer. Tous sont pensionnés, comme je l'ai dit tout à l'heure, et nous savons que la moyenne de revenu des pensionnés, c'est-à-dire de ceux qui sont à la retraite, est à peu près de 12,533 par année. On peut donc dire que la majorité des anciens combattants ne reçoit comme revenu qu'environ le montant qui est la moyenne nationale pour tous les pensionnés.

Il faut aussi se rappeler que parmi ces anciens combattants il y a eu, bien sûr, les prisonniers de guerre qui ont des compensations, qui ont une espèce de pension. Il faut dire aussi qu'il y a eu ceux qui ont été blessés, ceux qui sont revenus handicapés, qui reçoivent une pension pour les blessures subies et l'incapacité dont ils souffrent.

Monsieur le Président, le but de la motion est surtout de récompenser individuellement tous les anciens combattants âgés de 65 ans, qui ont servi pour la liberté. Bien sûr, au cours des années, on a toujours adulé, félicité les anciens combattants par une Journée du Souvenir, nous avons construit des monuments, nous avons fait en sorte que comme groupe ils ont toujours été reconnus comme de valeureuses personnes, qui ont combattu, des gens courageux, remplis de bravoure, et qui ont donné au pays la liberté, je le répète, dont nous jouissons aujourd'hui. Mais je ne crois pas, monsieur le Président, que nous ayons apporté une attention tout à fait spéciale à ceux qui ont combattu pendant des années, qui ont souffert pour faire bénéficier la génération d'aujourd'hui de la liberté que nous chérissons tant.

Alors on peut dire que, sur le plan individuel, rien ou à peu près n'a été fait, et c'est en vertu de ce principe que je viens d'annoncer que je voudrais que l'on récompense de façon tangible ceux et celles qui ont combattu durant les années de guerre terribles, qui ont sacrifié volontairement les meilleures années de leur vie, de leur jeunesse, pour aller combattre, afin de donner à cette génération d'aujourd'hui, et la génération future probablement, cette aisance de liberté dont nous jouissons tous aujourd'hui.

Monsieur le Président, on pourrait discuter longuement sur le montant de crédits à apporter. Quant à moi, si j'avais une suggestion à faire, elle serait de l'ordre de 400 \$ par combattant. Ces 400 \$, pour la plupart des anciens combattants, les feraient bénéficier d'une déduction d'impôt assez importante, c'est-à-dire qu'ils n'auront pas à payer 184 \$ ou 200 \$ ou 400 \$ ou 500 \$ d'impôt. Je pense que cela effacerait totalement le montant qu'ils auraient à payer à l'impôt, parce qu'on sait, monsieur le Président, que lorsque vous avez 1 000 \$ ou 2 000 \$ de revenu taxable, cela coûte dans les 100 \$ et plus pour ce revenu de 2 000 \$ taxable. On sait que c'est plutôt aussi symbolique parce que ces gens-là veulent encore se sentir utiles dans la société. Ces gens-là veulent revaloriser leur vie jusqu'à un certain point parce que ce sont eux et elles qui ont fait quelque chose de tangible pour le Canada, et je ne pense pas que les générations futures soient prêtes à se sacrifier comme celles de 1914-1917 et de 1939-1945.